

*Notice pour le Chef du Département politique, P. Graber¹*RELATIONS AVEC LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE
(PROJET SUÉDOIS)²*Confidentiel**[Berne,] 7 août 1972*

Nous avons invité à Berne, jeudi soir 3 août, M. Hans Blix, juriste du Ministère suédois des Affaires étrangères, qui séjourne en ce moment à Genève où il dirige la délégation de son pays à la «Réunion du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà de la juridiction internationale».

Nous avons mis à profit notre rencontre³ pour réexaminer le projet suédois de l'établissement de relations diplomatiques par les quatre membres de la Commission de contrôle de l'armistice à Panmunjom avec la partie de la Corée qu'ils n'ont pas encore reconnue.

L'accord du 4 juillet entre les deux Corées, bien qu'il soit la marque d'un développement important dans les rapports entre le Nord et le Sud, ne devrait pas conduire, semble-t-il, à une évolution rapide de la situation⁴; il faudra sans doute des mois, voire des années avant qu'une réunification des deux parties du pays puisse être envisagée.

Les Suédois souhaiteraient que la mise en place de notre projet se fasse rapidement, afin d'avoir quelque chose à offrir à l'opinion publique; le parti socialiste tiendra ses assises au mois d'octobre et il serait bon que le Gouvernement suédois puisse au moins citer ce qui a été entrepris.

De notre côté, il va sans dire que nous penchons pour une approche prudente

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1982/58#2661* (B.15.11.1). Rédigée par P.-A. Ramseyer et signée par H. Miesch. Visée par P. Graber le 9 août 1972.

2. Sur la démarche suédoise en faveur d'une reconnaissance de la Corée du Nord et de la Corée du Sud par les États membres de la Commission de supervision des nations neutres pour l'armistice en Corée, cf. la notice du Département politique au Conseil fédéral du 4 octobre 1971, dodis.ch/36014 et le PVCF N° 1963 du 10 novembre 1971, dodis.ch/36013.

3. Cf. le compte rendu de P.-A. Ramseyer du 4 août 1972, doss. comme note 1.

4. Cf. la notice Point de la situation après l'accord du 4 juillet 1972 de P.-A. Ramseyer du 1^{er} août 1972, doss. comme note 1.



et réservée⁵, qui commencerait par des sondages auprès des Polonais et des Tchécoslovaques et serait poursuivie, si leur réaction devait être positive, par une démarche auprès des Gouvernements de Pyongyang et de Séoul.

Nous tombons d'accord pour informer les Tchécoslovaques et les Polonais, par l'intermédiaire de nos Ambassadeurs à Prague⁶ et à Varsovie⁷, qui se rendront ensemble au Ministère des Affaires étrangères, mais ne laisseront pas d'aide-mémoire. Cette démarche aura lieu la première semaine de septembre, après la conférence des ambassadeurs et ne sera au fond que la présentation d'une première idée, qui ne devrait nullement nous engager. Si celle-ci devait susciter l'intérêt des communistes, alors seulement nous pourrions l'approfondir et en parler à la Corée du Sud et à celle du Nord⁸. Le Secrétaire général de l'ONU⁹ sera informé à titre confidentiel dès le début de nos sondages, vu la responsabilité des Nations Unies en Corée.

5. *Pour le développement de la question de la reconnaissance de la Corée du Nord par la Suisse, cf. doc. 4, dodis.ch/35862, point 3; le compte rendu de R. Baumgartner du 23 juillet 1970, dodis.ch/36012 et le compte rendu de K. Fritschi du 2 juin 1972, dodis.ch/36011.*

6. *W. Bossi, respectivement A. Rössel.*

7. *P. Frochaux, respectivement C. Wollin.*

8. *Pour la suite de cette affaire, cf. doc. 164, dodis.ch/35836 et doc. 168, dodis.ch/35837.*

9. *K. Waldheim.*